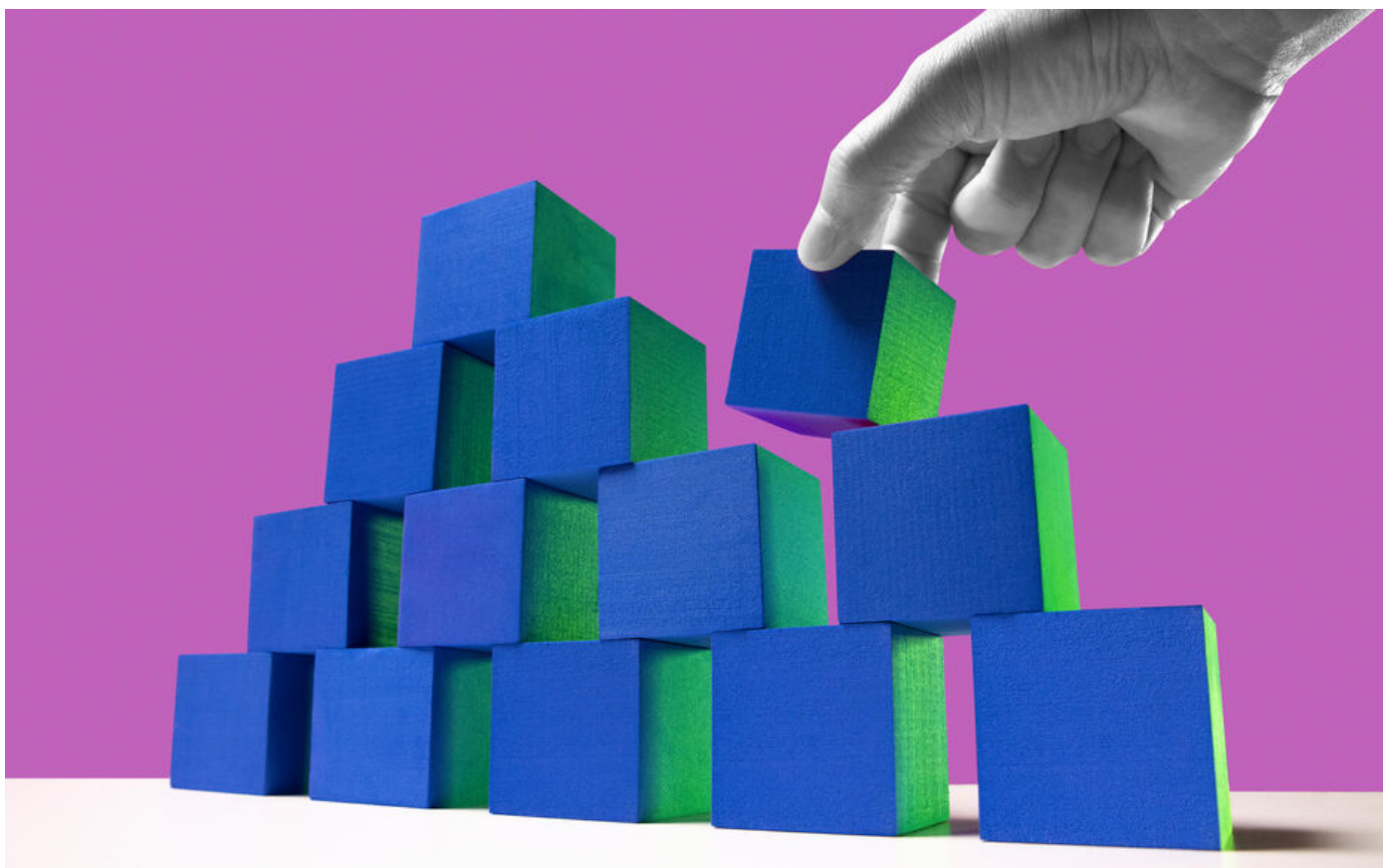


Vérifier ses droits, calculer sa pension, choisir le bon placement... Comment bien préparer sa retraite

LE PARISIEN WEEK-END. La loi promulguée en avril dernier a augmenté l'âge de départ et le nombre de trimestres requis pour le taux plein. C'est le moment de vérifier que vos points et trimestres ont bien été comptabilisés, et savoir ce que vous toucherez. Vous pourrez ainsi choisir la bonne épargne. Nos conseils, étape par étape.

Abonnés Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article.



La réforme des retraites a fixé le nombre de trimestres pour un départ à taux plein à 172. Mais combien en avez-vous déjà cumulé ? Phil Leo/Michael Denora

Par Frédéric Giquel

Le 14 octobre 2023 à 13h15

64 ans. Tel est le nouvel âge plancher de départ à la retraite acté par la réforme votée en mars 2023. Précisons qu'il concerne les générations nées à partir de 1968. Pour les précédentes, le passage de 62 à 64 ans sera progressif.

Cette mesure s'accompagne d'une augmentation du nombre de trimestres nécessaires pour que votre pension soit calculée à taux plein. Comptez 172 trimestres à valider (quarante-trois ans) si vous êtes né en 1968 et après, contre 168 trimestres si vous êtes né avant le 1er septembre 1961. Entre ces deux dates, la montée en charge est, là aussi, progressive. Ce nouveau contexte modifie une fois de plus la donne... De quoi s'y perdre.

À lire aussi La réforme des retraites entre en vigueur : report de l'âge légal, carrières longues... Voici ce qui change

Plus ennuyeux pour la suite, les comptes vont rester dans le rouge, [de 5 à 8 milliards d'euros de déficit par an de 2024 à 2030](#), et le taux de remplacement (pourcentage du dernier salaire correspondant à la pension retraite) va poursuivre son érosion, [selon le Conseil d'orientation des retraites](#).

Ce qui accroît l'inquiétude des Français : plus de 70 % des actifs craignent déjà de perdre du pouvoir d'achat à la retraite, selon une enquête d'AG2R-Amphitea-Cercle de l'Épargne réalisée en 2023. Dans ce contexte, ne faites pas l'autruche... et suivez le guide !

Étape 1 : faites un bilan précis

Un état des lieux bien mené consiste à tout mettre à plat afin de savoir exactement ce que vous avez acquis et ce qu'il vous manque pour la retraite. Une démarche à effectuer dès la cinquantaine.

- **Évitez la procrastination**

Ne remettez pas à plus tard [l'étude de votre dossier retraite](#). Prenez dès à présent le sujet à bras-le-corps, et ce, pour trois raisons.

Newsletter Ça me rapporte

La newsletter qui améliore votre pouvoir d'achat.

[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)



D'abord, sachez que la vie à la retraite dure plus d'une vingtaine d'années, [l'espérance de vie à 65 ans](#) étant, selon l'Insee, de dix-neuf ans en moyenne pour les hommes, et de vingt-trois ans pour les femmes. Un temps suffisamment long pour l'anticiper sérieusement.

Ensuite, ne faites pas une confiance aveugle aux caisses de retraite, qui se contentent d'enregistrer les informations fournies par les entreprises et les organismes publics (Pôle emploi, Assurance- maladie...) vous concernant. Mais c'est à vous qu'il revient d'en vérifier l'exactitude.

Enfin, s'emparer de sa future retraite est finalement assez simple, puisque vous avez, dès que vous le souhaitez, accès à votre compte directement en ligne sur le site officiel [Info-retraite.fr](#).

- **Vérifiez votre situation**

Votre future retraite reposera sur un stock de droits – des trimestres et des points – accumulés durant votre carrière, le tout étant répertorié dans un relevé, accessible sur [Info-retraite.fr](https://www.info-retraite.fr). C'est à partir de son contenu que les caisses calculeront votre pension le jour venu, il est donc primordial de le passer au crible. Car, selon la Cour des comptes, une pension sur sept du régime général [comporte une erreur financière](#). Un chiffre probablement sous-évalué.

« Nous avons traité 400 dossiers en 2022 et, dans neuf relevés de carrière sur dix, nous avons trouvé au moins cinq erreurs ou oublis, détaille Jean-Luc Leca, PDG du cabinet de conseil Océa concept. Des trimestres non accordés pour, par exemple, les enfants, le service militaire, des périodes à l'étranger, un petit job d'étudiant, ou encore des points disparus dans les régimes complémentaires, des montants de salaires inexacts... »

À lire aussi [Ces retraités qui ne touchent pas toute leur pension](#)

D'où l'importance de conserver tous ses bulletins de paie et de périodes d'inactivité (chômage, maladie, maternité...). Ce travail de mémoire, et de fourmi, peut rapporter gros : 50 euros par mois récupérés à la suite d'une correction font autour de 14 000 euros sur la durée moyenne de la retraite. Ne vous y prenez pas au dernier moment : « La correction des erreurs prend du temps, parfois une année, souligne Jean-Luc Leca. Avec la réforme qui se met en place, les délais de traitement vont s'allonger, car les caisses seront débordées. »

- **Simulez votre future pension**

Foi de sondages, plus des trois quarts des Français jugent le calcul de la retraite bien compliqué. À raison, au vu des formules utilisées par l'administration. D'où l'utilité du simulateur dit « M@rel », accessible sur [Info-retraite.fr](https://www.info-retraite.fr).

Une dizaine de minutes suffiront à vous donner le nombre d'euros pour un départ à 64 ans ou à un âge ultérieur. Si cette estimation n'engage en rien les caisses de retraite, elle vous donnera [un aperçu réaliste de la situation](#), puisqu'elle sera basée sur les données de votre relevé de carrière (d'où l'importance qu'il soit juste).

Vous pourrez aussi constater l'intérêt ou non de prolonger votre carrière au-delà de 64 ans. Notons que les fonctionnaires de l'État ont accès à un simulateur dédié, dès 45 ans, sur [Retraitesdeletat.gouv.fr](https://retraitesdeletat.gouv.fr). Autre méthode pour estimer sa pension : faire appel à une société spécialisée dans le bilan retraite, qui aura l'avantage de couvrir les autres aspects du dossier. Mais cette opération vous sera facturée.

Étape 2 : optimisez votre pension

« Les gens ont tendance à subir leur retraite, alors qu'il existe un panel de décisions à prendre pour améliorer significativement sa future pension et – point clé – partir au bon moment », résume Marilyn Vilardebo, présidente d'Origami & Co, société de conseil spécialisée. Votre situation mise à plat, passez à l'étape suivante : tirer les bonnes ficelles.

- **Restez bien informés**

Complexe et mouvant, tel est le système de retraite français. Inutile de vouloir en saisir tous les paramètres, la noyade est garantie !

Un rappel, d'abord : chaque actif relève d'un régime de base, voire de plusieurs, selon sa carrière (c'est le cas pour 35 % des retraités actuels), et d'un ou deux régimes complémentaires obligatoires. Les cotisations versées génèrent un certain nombre de trimestres et de points, qui serviront à calculer la pension servie une fois l'âge requis atteint.

Partant de là, que devez-vous surtout savoir ? Que les exigences (âge, nombre de trimestres...) varient en fonction de l'année de naissance. Que l'obtention des trimestres n'est pas liée uniquement au temps de travail (sauf pour les fonctionnaires), mais dépend surtout du niveau de salaire annuel : en 2023, il fallait avoir perçu au moins 1 690,50 euros brut sur un an pour valider un trimestre... et 6 762 euros, pour quatre trimestres (le maximum annuel).

À lire aussi Retraite : nos conseils pour augmenter vos revenus

Sachez aussi que, à l'âge de départ à la retraite, vous n'aurez pas nécessairement une retraite pleine, car tout dépendra du nombre de trimestres acquis. Retenez par ailleurs que votre future pension sera proportionnelle à vos revenus d'activité. À petit salaire, petite retraite. Viser une retraite élevée passe avant tout par de bons revenus durant l'ensemble de sa carrière professionnelle.

- **Utilisez les leviers du système**

Saviez-vous qu'en travaillant plus longtemps, au-delà du nombre de trimestres nécessaires, votre future pension sera bonifiée ? C'est le mécanisme de la surcote. Autre option, vous pouvez travailler à temps partiel tout en cotisant sur un temps plein : un effort financier qui vous permet d'acquérir vos trimestres et plus de points dans les complémentaires.

Vous pouvez aussi prendre une retraite « progressive », c'est-à-dire travailler à temps partiel en percevant une partie de votre pension. Ajoutons deux dispositifs encore plus attractifs : le [rachat de trimestres](#) et le [cumul emploi- retraite](#).

Ouvert de 20 à 66 ans, le premier permet de « racheter » jusqu'à douze trimestres pour des années d'études supérieures et/ou des années civiles incomplètes (moins de quatre trimestres validés). De quoi augmenter son nombre de trimestres, donc de prendre sa retraite plus tôt et à meilleur compte. Cette option est onéreuse, le tarif dépendant de l'âge et des revenus au moment de la demande (à consulter sur lassuranceretraite.fr), mais déductible du revenu imposable. Un détail qui rend le rachat de trimestres plus attractif pour les cadres supérieurs ayant démarré leur carrière tardivement.

Le cumul emploi-retraite autorise, lui, à poursuivre une activité professionnelle tout en percevant sa retraite. « C'est un très bon dispositif, à condition d'avoir pris sa retraite à taux plein, avec tous les trimestres requis : à défaut, les montants perçus seront

plafonnés, détaille Jean-Luc Leca. La réforme de 2023 le rend encore plus attractif, puisque l'activité professionnelle poursuivie pendant la retraite va générer de nouveaux droits, ce qui n'était pas le cas précédemment. »

- **Faut-il faire appel à des pros?**

Examiner votre carrière à la loupe, vérifier vos droits et faire rectifier les erreurs, simuler votre pension selon diverses hypothèses, conseiller sur le rachat de trimestres ou le cumul emploi-retraite, intégrer la protection du conjoint dans l'étude... Voilà ce que font les sociétés expertes en audit retraite pour leurs clients. Il est inutile d'y recourir si votre carrière a été assez linéaire, leur valeur ajoutée étant alors faible.

Mais, si vous avez connu différents statuts professionnels, des interruptions d'activité, des passages à l'étranger (dans ce cas, l'audit est impératif), ou d'autres variantes, c'est une piste à suivre entre 50 et 65 ans. Le prix tourne autour de 3 000 euros, un tarif variable selon les prestations. Ce coût est à considérer comme un investissement, qui sera rapidement amorti avec les gains de pension réalisés. Des noms de prestataires ? Défi retraite, Expertise optimisation retraites, Maximis retraite, Novelvy retraite, Optimaretraite, Océa concept, Origami & Co, Neovia expertise retraite, Sapiendo retraite.

Étape 3 : épargnez à bon escient

Près de cinq Français sur dix déclarent aujourd'hui épargner pour leur future retraite, une part qui a reculé de 5 points avec le retour de l'inflation. Pour compléter sa pension de retraite, mettre de l'argent de côté est pourtant indispensable. Et mieux vaut le faire de manière régulière, et commencer assez jeune afin de réduire l'effort à fournir sur la durée. Reste à savoir dans quels produits épargner.

- **Le PER, pour sa défiscalisation**

[Le PER \(plan d'épargne retraite\), lancé fin 2019, est un succès](#) : plus de 7,4 millions de Français en bénéficient déjà, pour un encours total de près de 85 milliards d'euros.

Le PER individuel s'ouvre généralement entre 40 et 45 ans, avec quelques centaines d'euros, sans obligation d'y cotiser ensuite. Par défaut, votre argent est mis en pilotage automatique, réparti entre actions, obligations, fonds en euros garantis, avec une sécurisation progressive dans le temps. Une gestion libre est aussi possible pour les épargnants autonomes.

Attention, le capital n'est pas récupérable avant la retraite (sauf cas spécifiques : invalidité du titulaire, de ses enfants, de son conjoint ou partenaire de Pacs, décès du conjoint ou partenaire de Pacs, expiration des allocations-chômage, surendettement, cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire, acquisition de la résidence principale). Il vous sera alors restitué en une ou plusieurs fois, ou bien en rente viagère.

Bilan ? Ce produit vous donne un cap précis, intéressant pour discipliner son épargne. Mais « son atout clé, c'est sa fiscalité à l'entrée, puisque ce que vous y versez est déductible de votre revenu imposable sous certains plafonds élevés, complète Gilles Belloir, directeur général du courtier Placement-direct.fr. Par exemple, si vous êtes dans la tranche marginale à 30 %, 1 500 euros versés vous procurent une économie d'impôt de 450 euros. » Pas de miracle, toutefois : à la sortie, le capital perçu sera fiscalisé (les versements seront alors soumis à l'impôt sur le revenu, et les intérêts, au prélèvement forfaitaire de 30 %).

Nos conseils : intéressez-vous au PER si vous vous situez dans la tranche marginale d'imposition de 30 % (ou plus). Ne souscrivez pas le premier PER venu, celui de votre banque en l'occurrence, prenez le temps de comparer les offres.

- **L'épargne entreprise, pour son efficacité**

« Face au casse-tête de l'épargne retraite, tout salarié doit d'abord s'intéresser aux solutions proposées par son entreprise, avance Marie-Noëlle Auclair, directrice expertise et solutions de la société de conseil Eres. Outre les grands groupes, nombre de PME ont maintenant mis en place un PEReco (plan d'épargne retraite d'entreprise collectif), un produit simple et moins cher que le PER individuel, l'entreprise prenant une partie des frais à sa charge. » Et si les solutions financières se révèlent performantes, il sera donc opportun d'y placer tout ou partie de son intéressement-participation. On pourra aussi y effectuer des versements volontaires, déductibles de son revenu imposable.

À lire aussi Livrets, assurance-vie, immobilier : nos conseils pour investir dans un contexte chahuté

Bon à savoir : quand il a quitté l'entreprise, le salarié peut conserver son PEReco, y épargner et, une fois à la retraite, en disposer quand il le souhaite. À noter : en cas de décès du salarié, le capital rentre dans la succession, contrairement à celui d'un PER individuel, qui permet de désigner librement le(s) bénéficiaire(s).

Nos conseils. Privilégiez plutôt le PEReco si votre employeur abonde vos versements. À défaut, utilisez plutôt le [PEE \(plan d'épargne entreprise\)](#), dont l'épargne est récupérable sous cinq ans.

- **L'assurance-vie, pour sa souplesse**

En France, 40 % des ménages détiennent ce placement tout-terrain, y compris en vue de la retraite. L'assurance-vie est schématiquement une enveloppe financière dans laquelle vous versez et retirez de l'argent librement. Points clés : les retraits ne sont pas imposés, ou très peu, passés les huit ans du contrat. Et en cas de décès, le capital est transmis au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans un cadre fiscal avantageux. Comptez de 2 à 3 % de rendement pour le fonds en euros. Avec les autres supports, dont les fonds en actions, ce sera plus erratique, sans garantie en capital, mais plus rentable sur la durée, selon les experts.

Nos conseils : soyez sélectif sur le choix du contrat en comparant les frais, les rendements du fonds en euros, les services associés, intéressez-vous aux produits des

mutuelles d'assurances et des courtiers en ligne, plus attractifs, et diversifiez à bon escient votre mise entre le fonds en euros et des fonds risqués.

- **L'immobilier, pour sa résilience**

Les Français sont accros à la pierre, qu'ils classent en tête des placements les plus rentables – les sondages se suivent et se ressemblent à ce sujet. Mais, outre de l'énergie et des moyens, investir dans l'immobilier locatif demande de s'adapter au contexte. La crise du marché pointe, avec des transactions en repli et des conditions de crédit moins favorables. Prudence, donc.

L'alternative : se tourner vers la pierre papier, principalement les SCPI (Sociétés civiles de placement immobilier). Ces entités gèrent des bureaux, des murs de magasins, des entrepôts... et restituent une partie des loyers perçus aux détenteurs de parts.

Attention, le capital n'est pas garanti. Pour sa retraite, la stratégie consiste à acheter des parts (de 500 à 1 500 euros l'unité) à crédit, les revenus de la SCPI venant (en partie) rembourser le prêt avant d'être perçus complètement à la retraite. En 2022, les SCPI avaient affiché un rendement moyen de 4,53 %, avant impôts. Une baisse est attendue dans les années à venir, contexte oblige, avant un futur rebond.

Nos conseils : intéressez-vous aux SCPI sur un horizon de moyen ou long terme, car les frais d'entrée et la fiscalité sur les revenus sont élevés, et diversifiez votre investissement sur deux ou trois SCPI si les montants placés sont significatifs.



Dans la rubrique Retraites

[Retraites complémentaires : le malus de 10 % sera bien supprimé](#)

[Retraites complémentaires : syndicats et patronat engagent le bras de fer avec le gouvernement](#)

[Retraite complémentaire : les syndicats signent, mais deux organisations patronales s'interrogent encore](#) P

[Voir tous les commentaires](#)

Retraites
